Procès verbal du Conseil d'école de l'école maternelle Paul Langevin 2 à Argenteuil, le 16 octobre 2012

Membres de l'équipe éducative: Mmes Spieler, Gibert, Hervouet, Kerrachi, Le Berre, Truchot et M. Renaud (enseignants),

Représentants des parents élus : Mmes Coulon, Menard, Koukoui, Fontaine, Lebkiri, et M. Aristide.

Représentant mairie: M. Benedic Fabien, remplaçant M Morin Xavier, excusé.

Invités: Mme Heduit Marion (membre du RASED),

Excusés: Mme Hervouet Delphine (enseignante), Mme Kerrachi Nahima (enseignante), Mme Potvliege Isabelle (parent d'élève élue), M Bastardie Jean-Pierre (Délégué Départemental de l'Education Nationale)

Monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale, M. Quéré excusé

Ordre du jour

Introduction au conseil d'école

Remerciements à l'ensemble des participants du conseil d'école pour leur présence et à Mlle Le Berre qui a accepté d'être la secrétaire de ce premier conseil d'école.

Pour aider à la rédaction du compte rendu, mémoire et outil de circulation de l'information dans l'école, l'ordre du jour est donné, ce qui permet de suivre et participer plus facilement et activement aux échanges.

Cette année les élections des parents d'élèves ont eu lieu le 12 octobre. Il y a eu 128 votants sur 261 inscrits. Le taux de participation est moyen (49%), meilleur que l'année précédente (34%). Le directeur précise qu'il y a eu beaucoup de bulletins nuls (nom entouré, coché, 2 listes dans une même enveloppe), ce malgré une consigne de vote détaillée et illustrée. Le directeur se charge d'envoyer les coordonnées des parents élus à la mairie afin qu'elle puisse les consulter dès que besoin.

Les parents d'élèves proposent qu'un bureau de vote soit tenu le matin en raison du grand nombre de parents accompagnant leurs enfants à l'école. M Renaud propose de réunir une commission en fin d'année scolaire pour préparer l'élection de l'année suivante.

M Bénédic rajoute que la municipalité peut fournir des enveloppes pour le vote par correspondance.

Le directeur rappelle que le conseil d'école est un organisme consultatif et informatif, présidé par le directeur de l'école. Le conseil se réunit trois fois par an. Il précise que l'on y traite que de l'intérêt général de l'école et non de problèmes particuliers liés à un élève, une classe, un enseignant ou une famille. Le conseil vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il est rappelé que seuls les membres de droits ont une voix délibérative, les autres membres ayant une voix consultative. Le conseil donne également son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressants la vie de l'école. Le directeur rappelle également que les parents élus ont aussi une importante mission de liaison avec tous les parents d'élèves de l'école.

A ce sujet, M Renaud tient à remercier les parents d'élèves élus pour avoir eu l'initiative d'une boîte aux lettres électronique, moyen de communication qui se rajoute à la boîte aux lettres située à côté de la classe 1 et aux échanges verbaux.

Ils réfléchissent également à la mise en place d'une permanence une ou deux fois par mois à la sortie de l'école. M le directeur remercie les parents de contribuer à améliorer la relation entre les parents et l'école par cette idée. Cependant, il tient à rappeler qu'elle engage les parents à organiser ces moments.

Présentation de l'équipe enseignante et Point sur la rentrée

Pour l'année scolaire 2012-2013, l'école a vu son effectif s'accroître dans les derniers jours avant la rentrée scolaire. Néanmoins, les effectifs de l'école étaient en dessous du seuil d'ouverture de classes début septembre.

Le directeur rappelle, que l'école Paul Langevin II se trouvant au sein d'une Zone d'Education Prioritaire, ses effectifs sont limités à 25 élèves par classe. Cette limite est indispensable pour assurer la sécurité des élèves et favoriser les apprentissages.

Du point de vue des enseignants, le seul changement dans l'équipe est le retour de congés de Mme Laurence Spieler. D'autre part, Mme Truchot Marie-Laure remplace jusqu'aux vacances de la Toussaint Mme Kerrachi Nahima.

Effectifs et répartition des élèves au 16 octobre

157 élèves sont inscrits sur l'école, soit 53 petits, 47 moyens et 57 grands.

- deux classes de petite section de 27 et 26 élèves
- une classe de moyens de 27 élèves
- une classe de moyens/ grands de 26 élèves (20 moyens, 6 grands)
- deux classes de grands de 26 et 25 élèves

Il n'y a pas d'accueil prévu pour les TPS en janvier par manque de places.

Gestion des dortoirs/ Restauration scolaire

Cette année, l'équipe pédagogique a pris la décision d'ouvrir deux dortoirs à cause du nombre de petits dormant au dortoir. (27-28 enfants à la sieste)

Concernant la cantine, la municipalité a mis en œuvre deux services de cantine, permettant l'accueil plus nombreux d'enfants, tout en garantissant un temps de repas respectable. Le seul bémol est que la norme d'encadrement étant d'un adulte pour neuf alors que les tables en accueillent sept, certaines animatrices se retrouvent obligées d'assurer deux services de cantine à table.

Cette année, quelques parents ont contesté le fait que les Atsem soient obligées de mettre la viande dans l'assiette, même pour des enfants ne mangeant pas de viande. Ils ont contesté cette directive par un certificat médical de leur médecin traitant. Cependant, la mairie est obligée, pour tout régime alimentaire, de demander la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé Périscolaire, signée par la mairie.

Le directeur précise donc que ces situations, gérées au cas par cas, sont du ressort de la mairie et doivent être justifiées auprès d'elle.

Fonctionnement des ATSEM

Concernant l'effectif des ATSEM, il n'y a eu qu'un seul changement, Mme Vanessa Dhont étant remplacée par Mlle Vanessa

Dû à la mise en place de 2 dortoirs, les enseignantes ne bénéficient plus de l'aide de l'ATSEM tout l'après midi

Concernant les remplacements d'Atsem absentes, M Bénédic précise que la mairie essaie au mieux de remplacer au delà de 25% d'absence.

Relation école / mairie

La municipalité a investi dans du matériel informatique neuf, que ce soit pour équiper le bureau de direction que la salle informatique. L'équipe enseignante la remercie.

Suivi des travaux:

M Renaud signale que de nombreux travaux ont d'ores et déjà été réalisés par les services techniques de la Mairie:

- _ Installation de porte-manteaux près de la salle de jeu .
 _ Réparation de petit matériel (étagères de placard, serrure, pousse-mousse, ...)
- L'allée a été rénovée en urgence quelques jours avant la rentrée car elle était impraticable. M Renaud tient à remercier la municipalité et les services techniques pour la rapidité et l'efficacité de leur intervention.

Cependant, en accord avec les responsables de ces travaux, ce ne peut être qu'une solution provisoire vu la vétusté du revêtement. Il faudrait ainsi le refaire entièrement.

M Bénédic précise qu'étant donné le montant des travaux engagés (70 000 Euros), cela ne pourra être réalisé avant 2014. Cependant, les services techniques sont prêts à refaire une réparation provisoire en cas de nécessité.

- Les éviers situés près des classes 5 et 6, fixés trop haut pour les enfants, vont être rabaissés après les vacances de la Toussaint.
- La réfection de la marelle va être entreprise dans les mois à venir.
- _ Concernant le panneau d'informations, une autre solution va être trouvée faute de budget. Le panneau existant va être déplacé près de la grille et le plexiglas changé pour une meilleure lisibilité des informations.

Demandes du conseil d'école :

Monsieur Renaud demande à M. Bénédic où en est la question du stationnement aux abords de l'école.

M Bénédic propose de mettre une chaîne gérée par un ASPE (Agent de Surveillance Point Ecole)mise en place pendant le temps d'entrée et de sortie des élèves. Elle serait placée près de la route afin de limiter toute entrée ou sortie de véhicule.

Il est également demandé à la fois par le personnel enseignant et par le personnel de mairie quand sera réparé la barrière du parking, limitant l'accès. Celle-ci représentant 20 000 euros de réparation par an, elle sera remplacée par une barrière mécanique en 2013.

Le directeur de l'école profite également de ce conseil d'école pour soulever la question de la modification de la carte scolaire. En effet, l'ouverture de l'école élémentaire Pauline Kergomard (12 classes) va nécessiter un changement de la sectorisation scolaire. Il est important que celui-ci soit négocié avec les enseignants mais également avec les parents.

Le service Education et Enfance a déjà beaucoup travaillé sur le sujet. Elle prévoit de rencontrer les Inspecteurs de l'Education Nationale concernés, puis les équipes enseignantes des écoles et enfin les parents élus. Une décision sera entérinée en décembre en conseil municipal.

Demandes liées à la kermesse de fin d'année de l'école:

_ Est-il possible d'utiliser les chambres froides de l'école ou peut-on trouver une alternative pour stocker des frites, des glaces, ...? *Ce n'est pas possible à cause des questions d'hygiène.*

La municipalité peut-elle prêter des toilettes portatives, style de chantier, afin d'éviter des va et vient dans l'école? La ville devant louer ce genre de matériel à des entreprises, le coût est trop important.

_ La municipalité peut-elle prêter un barbecue ou fournir du matériel afin qu'un en soit construit?

M Bénedic réfléchit afin de trouver une solution possible.

Le directeur demande aux parents d'élèves élus de chercher des solutions afin de contribuer à améliorer ce moment important de l'année.

M ARISTIDE précise qu'il est possible d'inscrire l'école dans une liste de dons pour récupérer un congélateur et conseille à l'équipe enseignante de faire un sondage des parents pouvant prêter un barbecue.

Mr Renaud tient à souligner l'importance du rôle de Mme Nouvion Valérie, chargée de faire le lien entre les affaires municipales et l'école, notamment au moment des conseils d'école. Son travail permet d'améliorer davantage les relations entre ces deux pôles.

Présentation du Projet Enfance

Le service a été réorganisé cette année avec une nouvelle équipe. Les enfants sont accueillis au centre de loisirs maternel et travaillent cette année sur un projet autour de la terre et de la mer.

Les enfants sont accueillis à partir de 7h00 le matin. Ils sont récupérés vers 16h25 et goûtent dans la cantine de l'école. Le départ des enfants est ensuite échelonné jusqu'à 19h00.

Pour le mercredi, le centre de loisirs ouvre à 7h30 et ferme à 18h30.

Les réservations doivent se faire au centre de loisirs 15 jours à l'avance pour le soir et pour les mercredis

Les annulations doivent s'effectuer au plus tard 48h à l'avance pour le soir et 1 semaine à l'avance pour les mercredis.

Pour le temps du midi, les repas doivent être annulés soit auprès du directeur ou auprès de la gardienne avant 10h.

M. Renaud explique qu'il est important que l'école et le centre de loisirs aient des projets communs. Deux sont retenus: décoration de la cantine scolaire et participation à la kermesse de fin d'année.

Il est également possible que le centre de loisirs participe sur une thématique précise aux expositions de fin de période de l'école.

Bilan financier

Au 16 octobre, le solde de la coopérative de l'école s'élève à 3439,59 euros.

Principales dépenses de l'année dernière: assurance scolaire, jeux pédagogiques dans le cadre de l'enrichissement de la ludothèque, spectacle de Noël, sortie au cirque Pinder, intervention d'un conteur à deux reprises dans le cadre de la découverte du continent africain, sortie au château de Chantilly, journée au cirque, sortie au parc Grandeur Nature, achat et location de matériel et de nourriture pour la kermesse, achat de chronomètres pour les Olympiades, coopératives de classe.

Principales recettes de l'année dernière: Dons des parents, photos de classe, prix du concours des Ecoles Fleuries, vente de livres à bas prix

Lors de ce premier conseil d'école, M RENAUD tient à rappeler que la coopérative permet de financer les différents projets et achats grâce aux bénéfices réalisés lors de différentes manifestations (kermesse, fête du livre, vente de gâteaux, ventes diverses) et aux dons des parents, qui sont facultatifs.

Sans vouloir inciter à la dépense, le directeur précise qu'il ne s'agit pas d'un compte épargne, son but n'étant pas de faire des bénéfices.

Il indique également que les comptes de la coopérative sont visibles à tous moments par les représentants élus et qu'à la fin de chaque conseil d'école un moment sera consacré pour faire le point.

Le budget délivré par la mairie aux fournitures scolaires a permis non seulement de garantir l'équipement nécessaire pour le bon fonctionnement des classes (cahiers, jeux, petit matériel, ...), garantissant la gratuité de l'école publique, mais également un vidéo projecteur, des jeux de cour et 2 nouveaux vélos.

Discussion et vote du règlement intérieur

Le règlement a été fourni en même temps que l'ordre du jour à chacun des participants.

M. Renaud informe les familles qu'il est changé par rapport à l'année dernière. L'équipe enseignante a souhaité insisté sur l'assiduité de l'enfant à l'école et sur le respect des horaires.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

Il sera fourni à chaque famille et devra être signé.

Actions du projet d'école 2011/2014

Les axes prioritaires retenus pour améliorer la réussite des élèves :

Monsieur Renaud rappelle les axes prioritaires qui ont été retenus lors de la rédaction du projet d'école :

_ Améliorer les résultats en français (langage) et en mathématiques (repérage dans l'espace et dans le temps)
_ Aider les élèves rencontrant des difficultés scolaires
_ Construire une relation école/famille de qualité
_ Développer la liaison GS/ CP
_ Développer et favoriser la vie scolaire et l'apprentissage de la citoyenneté.
Actions intégrées au projet d'école en faveur des élèves pour cette année scolaire :
Voici les principales actions qui seront menées cette année. M RENAUD explique à chaque fois le lien avec le projet d'école.
• Des projets autour des Arts visuels sont en cours d'élaboration.
• Un spectacle de Noël aura lieu à l'école le 13 décembre, mélangeant réalité et monde virtuel.
• Une fête du livre sera organisée dans l'école, surement au printemps. La participation au festival du

En parallèle à cette fête du livre quelques actions seront menées:

_ la vente de livres à 1 euro grâce à l'association Lire c'est partir une ou deux fois dans l'année.

livre permettra aux enfants et à leurs familles, à travers des lectures, de découvrir de beaux livres.

– En parallèle, l'équipe enseignante souhaite continuer de faire de la bibliothèque un lieu agréable et convivial. Après avoir entamé un gros travail de rangement et de classement, l'équipe réfléchit à l'achat de sacs afin que les élèves puissent emmener les livres chez eux.

L'équipe enseignante demande l'avis aux parents, entre choisir un sac vierge moins cher et un sac moins rentable mais estampillé au nom de l'école, permettant ainsi que ce sac serve uniquement à l'emprunt de livres.

- M. Bénédic réfléchit à la possibilité que la mairie offre ces sacs à l'école.
 - Cette année encore, au moins une classe participera au concours des Ecoles Fleuries, tentant de faire mieux que l'année dernière. L'école peut encore remercier les Ateliers Nature pour leur aide pour des activités ayant attrait à la nature. En effet, les classes 1 et 4 participeront à des activités autour du jardin en plantant des fleurs et des légumes dans les bacs. Les classes 3 et 6, quant à elles, travailleront autour du rôle des Petites Bêtes.
 - Une chorale est mise en place au sein de l'école, conformément au projet d'école... Elle s'adresse à toutes les classes. Les classes travaillent tous les mardi et les jeudi, trois classes à chaque fois.. Les familles auront l'occasion de venir les écouter à une ou deux reprises cette année.

Pendant la dernière période scolaire, l'école organisera une soirée portes ouvertes afin de montrer aux parents l'ensemble des travaux et projets réalisés au cours de l'année.

- Une **visite interactive de l'école** pour les nouveaux élèves sera de nouveau organisée sur l'école au cours du mois de Juin. Cette visite est organisée par les Grandes sections. Il s'agit de faire découvrir l'école mais aussi, à travers de petits ateliers, de montrer ce que l'on fait à l'école. Ces visites auront lieu sur 4 soirs.
 - Une kermesse aura lieu fin mai/ début juin. A ce sujet, l'équipe enseignante souhaite qu'une réunion d'information aux parents soit organisée comme l'année dernière mais bien plus tôt dans l'année.
 - Le directeur demande aux parents d'élèves qui le pourraient de récupérer des lots. Un courrier sera élaboré assez rapidement pour que les parents aient le temps de démarcher les commerçants et entreprises.
 - Un point de collecte de cartouches d'encre usagées sera mis en service dans l'école dans un but environnemental et financier. En effet, environ 0.50 centimes seront récoltées par cartouche collectée.

Questions des parents d'élèves élus

Y a t-il des cours d'inititiation à l'anglais en maternelle?

L'équipe enseignante répond que le Ministère de l'Education Nationale a fixé le début de l'enseignement de cette langue au CE1. Une initiation peut être faite au CP.

Pour l'école maternelle, la priorité est portée sur le langage et sur la volonté de faire de l'enfant un élève.

Aide aux élèves en difficulté

-L'Aide Personnalisée aux Élèves

L'équipe pédagogique dispose de 60 heures dont l'organisation est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation Nationale sur proposition du conseil des maîtres. Une fois arrêtée, les dispositions sont inscrites au projet d'école. 54 heures sont consacrées à l'accompagnement des élèves et 6 heures sont consacrées à la régulation, aux bilans de l'aide personnalisée.

Cette année, afin de s'adapter au mieux au rythme de l'enfant dans le but que cette aide lui soit le plus favorable, le soutien a lieu sur la pause méridienne . Des groupes (3 à 4 élèves) sont accueillis 2 ou 3 par semaine pendant 30 minutes.

En effet, l'inspection de l'Education Nationale d'Argenteuil Sud a demandé aux directeurs de respecter une pause méridienne de 90 minutes incompressible.

L'aide personnalisée s'adresse pour notre école maternelle en priorité aux élèves de grande section. Il est important de rappeler que les enfants concernés par l'aide personnalisée peuvent vivre des difficultés mais que ces dernières peuvent être ponctuelles ou plus durables. Cette organisation de l'école vient en renforcement du travail déjà effectué dans les classes pour aider les élèves à mieux apprendre. Il ne s'agit en aucun cas de reprendre le travail mené en classe selon les mêmes modalités.

Au cours de l'année, différentes périodes sont prévues. A l'issue de chacune de ces périodes un bilan et une réflexion sur les perspectives de la prochaine période sont organisées.

Pour exemple, pour la première période, l'équipe enseignante a pris le choix de focaliser leur attention, pour les élèves de Grande Section, sur des élèves ayant des difficultés dans l'écriture de leur prénom en lettres bâton, en graphisme en repérage dans l'espace, en numération et en concentration.

- L'école dispose également pour venir en aide aux élèves en difficulté du **RASED** (Réseau d' Aide Spécialisé aux Élèves en Difficulté). Le RASED est un dispositif ressource mis en place par le Ministère de l'éducation Nationale contribuant à la politique d'adaptation et d'intégration scolaires. Il est constitué d'enseignants spécialisés menant des actions spécifiques pour réduire ces difficultés, lorsque l'aide apportée en classe ou sur le cycle ne permet pas d'atteindre les objectifs visés.

Les aides ont lieu sur le temps scolaire et sont planifiées en collaboration avec les maîtres de la classe au cours de réunions. Dans tous les cas, les parents sont informés et leur autorisation est demandée pour le travail avec la rééducatrice et le psychologue scolaire.

Le maître E aide à prévenir les difficultés d'apprentissage et d'adaptation scolaires. Le maître G a pour but de prévenir ou réduire les difficultés scolaires empêchant l'entrée efficace dans les apprentissages. Des bilans réguliers sont faits avec les enseignants afin de réajuster au mieux l'aide apportée.

Enfin, l'école dispose d'une AVS puis de 2 après les vacances de la Toussaint sur l'école. L'AVS est là pour s'occuper d'un enfant en particulier, l'aider à participer à la vie de la classe et l'accompagner dans les activités. Sa mise en place est décidée par la MDPH (Maison Départementale Pour le Handicap). Le seul bémol réside dans la précarité de ces emplois, provoquant des ruptures de contrat inattendues, mettant à mal la scolarité des enfants en situation de handicap.

L'ensemble de l'ordre du jour étant épuisé, le directeur clôt ce premier conseil d'école de l'année scolaire 2012/2013

Signature du directeur :

Signature du représentant des parents d'élèves élus :